

SECU.F.D

Jobicide "médicalement insisté"...

Mike Jef

Baron de Raet 2020

*Dans toutes les existences, on note une date où bifurque la destinée, soit vers une catastrophe, soit vers le succès.*

*Larochefoucault- Doudeauville sur Succès*

*14 mai 1992, la cata.....*

*A ma mère,  
A mes copains...*

*décembre 2020*

Profession désenchantée

Contrôles acte premier, les années 70

Le début des trente laborieuses

Contrôles acte second, les années 80

L'action syndicale

Quand la Cour des Comptes demande des comptes

La nouvelle orientation des Services Médicaux

Les Prud'Hommes

## Exposé des motifs

### de L'ordonnance du 04 octobre 1945

*"Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population contre l'ensemble des facteurs d'insécurité"*

#### **Avant propos**

Ce livre n'est pas un document d'enquête ni un rapport d'audit au centre d'une Institution qui a largement fait ses preuves et dont la structure et l'organisation font toujours de nombreux envieux de par le monde. Il ne se veut pas plus critique sur la gestion du système ni sur le sujet dans son ensemble relatif à la maîtrise des dépenses de santé. L'auteur s'est efforcé avec franchise et sincérité à présenter, voire à dévoiler les coulisses d'un Métier dans lequel il se sera profondément investi durant vingt cinq ans avant de devoir le quitter indépendamment de sa volonté dans une période qui était sensée notamment lui rendre ses lettres de noblesses. Tel un épisode de la guerre des polices, la réforme de l'Assurance Maladie qui vient de réhabiliter (2004) dans la loi et l'ordre public les agents enquêteurs des contrôles médicaux, se heurte à la réorganisation du service médical qui vient de leur donner le coup de grâce. Le sacrifice a déjà eu lieu, en catimini, dans quel intérêt? A qui profite le crime? En tout cas pas à la collectivité! Alors un crime gratuit ! Le témoignage apporté dans les pages de ce livre n'est pas davantage la conclusion d'une enquête menée à terme,

mais un constat de faits, une authentique chronique d'un **Jobicide** dénoncé... Le vécu d'un agent enquêteur du Service Médical, de l'Assurance Maladie, tiré d'une synthèse analytique d'une importante période de sa carrière professionnelle à la SECU. La réflexion générale et la critique établie à travers les remarques et observations n'engagent que son auteur. Les convictions sont livrées, les réactions délivrées, les sentiments libérés, l'attitude délibérée. Il laisse ainsi chacune et chacun à établir ses propres conclusions... Il parle en sa personne en intégrant avec franchise, sincérité, sa vie privée ...Il dénonce sans aucune réserve les actions menées à l'encontre d'une profession, mais aussi dirigées contre la défense des intérêts collectifs, contre sa propre personne...Le combat syndical s'estompera faute de combattants et de soutien. \*C'est dans ce contexte sans assistance juridique ou syndicale que les actions seront menées jusqu'aux actions pénales, qui en découleront, en cours en cette fin d'année 2020 toujours et encore sur fond d'un profond dysfonctionnement de la Justice et de fautes dénoncées de certains acteurs ...\*A suivre ....

## **Introduction**

La réforme de l'Assurance Maladie intervenue en août 2004, apparaît à mes yeux comme la seule « sérieuse » dans la volonté de s'engager dans une voie depuis trop longtemps délaissée, le Contrôle ! Certes, nombre de gouvernements se sont attachés à vouloir maîtriser les dépenses de la SECU avec plus ou moins d'efficacité et de sérieuses turbulences sociales en revers. Mais probablement parce que le système de protection, social français fonctionne sur une option de solidarité nationale, le contrôle, le flicage, sont restés particulièrement discrets, largement compréhensible dans une France qui sort de la guerre... Cet investissement dans la maîtrise des dépenses, c'est sensiblement l'arbre qui cache la forêt. Car le "vol" n'est pas une dépense, c'est une perte et précisément le début des années 2000 développe avec le progrès, une forme de délinquance redoutablement dévastatrice, connue, mais pas sérieusement traitée par manque de courage, la fraude !...Celle-ci ne touchant pas du reste que l'Assurance Maladie n'est pas une fatalité comme la foudre qui frappe mais au contraire une facilité pour qui en use. La fraude est à un système et à la société, ce que l'abus de faiblesse est à la personne qui profite d'un manque d'organisation ou d'une insuffisance de moyens. C'est ainsi qu'à mon sens il faut éviter l'amalgame et au contraire dissocier des dépenses et la fraude.

En l'espèce, la fraude à l'Assurance Maladie ne peut s'inscrire directement dans un plan de maîtrise des dépenses ; elle n'est pas une dépense, mais génère une perte mais pas seulement. Toutes les dépenses sont estimables envisageables naturelles, nécessaires et ainsi inévitables, mais maîtrisables ; elle peuvent être contenues. Mais tel n'est pas le cas de la fraude qui elle est évaluée doit être récupérée et par ailleurs sanctionnée et même si la fraude n'est pas une dépense, elle a naturellement un coût. "...En juin 2000, (plus de 20 ans déjà), l'Organisation Mondiale de la Santé présente le système de soins français comme le plus performant au monde..." ce n'est pas par hasard, c'est parce qu'il nous appartient et que nous le défendons. A mon sens, il n'est d'ailleurs pas seulement un modèle, mais l'exemple et surtout LA référence mondiale. Farouchement défendu au fil des générations de l'après guerre, le système souffre aussi de la complexité de son organisation. A cela s'ajoutent incohérences, stratégies aberrantes, mais aussi de sérieux doutes sur la volonté de certains acteurs à vouloir s'attacher à appliquer une vraie politique affirmée et réaffirmée en matière de lutte contre la fraude. Et à l'intérieur aussi ! Et les abus dont la politique de lutte a tardée elle-même à être admise et plus encore a être appliquée. Cette orientation politique pourtant dans cet axe de lutte est ainsi réaffirmée par la loi de réforme de l'Assurance Maladie 2004- 810 du 13 août 2004



et concrétisée par les mesures présentées. Cette fois, si la réalité fait suite à la volonté et prend l'Assurance Maladie de court, c'est particulièrement le Service Médical en pleine réorganisation dont les échelons régionaux de Lille et de Lyon ont eu en charge la préparation de cette réorganisation qui doit réviser les copies et dans l'urgence. Deux régions qui me parlent ; Lille, pour y être né et y avoir fait mes classes professionnelles (CPAM de Lille ...1971..) et l'autre Lyon, pour y être affecté par mutation en relevant dès 1983 de la Direction Régionale du Service Médical de Lyon...) Or, s'il y a un effectivement un médecin à bord, le pilote c'est lui ! Changer de plan de vol sera impossible, une certaine catégorie du personnel navigant, membres d'équipage a été débarquée depuis longtemps, en plein vol, sans parachute (doré) ...Et pourtant les ambitions originelles étaient réelles.

## Profession désenchantée...

Je reprends en 2020, un livre que j'avais lu en son temps puis en 2009 et qui s'intitule "SECU Faillite sur ordonnance" Cet ouvrage dont "La Croix" réserve dès sa sortie en avril 1991 un accueil intitulé « *SECU quel roman* » et dont elle définit :

*« L'originalité de la démarche. La Sécurité Sociale est appréhendée à partir du jeu politique de ses acteurs »* (J'y reviendrai plus loin...)

Alexandre Parodi, ministre du travail a confié à Pierre Laroque en devenant le premier directeur général de la sécurité sociale :

*"La tâche d'élaborer cette réforme ambitieuse, inspirée par les principes d'universalité, d'unicité et surtout de solidarité nationale.*

(Journal la Sécurité Sociale 60 ans)

**1945...**La France doit se reconstruire dans tous les sens du terme et crée un système sécuritaire médico- social sur fond de solidarité nationale...A l'origine, l'actuelle SECU que j'inscrirais volontiers au "patrimoine social" de la France ou présenterais encore comme une "Merveille" peut pleinement jouer le rôle à caractère social que le législateur lui a attribué.

**HIVER 54....**L'abbé PIERRE pousse son "coup de gueule", moi, mes premiers cris au printemps et les agents enquêteurs "un petit pas pour la Sécu"....Hé oui ! Une coïncidence parmi de nombreuses autres sur lesquelles je reviendrai à multiples reprises

étant encore celle de mon année de naissance, en même temps que ma future profession...Né à Lille, au sein de la maternité de la Sainte Famille, mes parents entrent en octobre dans la maison qu'ils viennent de faire construire dans la toute récente "Cité Jardins" à Ronchin. J'ai à peine cinq mois, mon frère bientôt quatre ans...

**Le Décret du 29 novembre 1954** autorise ainsi les CPAM et les CAF à

*« ...confier à certains de leurs agents le Contrôle.... »*

Bien que la Sécu ..." ne connaisse pas la crise..." une structure de contrôle est mise en place tant auprès des CPAM que des CAF...

.. janvier 1957, ma sœur est la première née de l'année à Ronchin et au sein même de notre petite maison...La famille est désormais au complet, la fratrie ne s'agrandira plus...

**08 février 1957**, création de la convention collective...

**1963**, des dispositions réglementaires imposent aux agents chargés du contrôle par un arrêté du Ministre du Travail, d'être soumis à un agrément. L'agrément décidé peu avant le milieu des années 60 affirme déjà à l'époque le caractère très particulier de la fonction. En Droit, l'agrément étant :

*« La validation d'un accord par un tiers »*

Indiscutablement cette définition confère à chaque agent proposé à l'agrément et cela dans quelque profession qu'il s'agisse,

l'obligation de recevoir d'un tiers (d'une autorité) une approbation.

Celle-ci étant nécessaire autant qu'obligatoire dans l'exercice de la fonction et des missions qu'il aura à effectuer dans le cadre de son contrat de travail. Ce constat montre que l'agrément fait entrer un tiers qui n'interfère pas pour autant dans les rapports professionnels directs et hiérarchisés avec l'employeur. Mais il autorise et invite celui-ci à faire oeuvrer l'agent agréé dans l'activité concernée. Celle-ci, non seulement dans le devoir, (exécution d'un travail en échange d'une rémunération) mais aussi grâce à l'aval de la tutelle, garante de la capacité professionnelle de l'agent en terme d'aptitude, morale, légale en Droit, de connaissances et de savoir faire. Quant à l'employeur, il conserve naturellement l'ensemble des prérogatives attachées à son statut et à son "pouvoir " vis-à-vis de son subordonné. En 1965/1966, mon père émet le souhait de quitter le Nord natal et la famille au sens large comme les amis nombreux, pour aller travailler en Haute Savoie ...Il est releveur encaisseur à EDF...( Quatre des huit familles qui composent notre petit quartier de maisons alignées, comme le chante "Enrico" par soucis d'égalité oeuvrent pour EDF/GDF...) Cela m'enchant, j'aime la montagne, la neige et j'invoquerai plus tard mais momentanément être né par erreur dans le Nord...Mon père répond alors comme l'un de ses collègues et ami qui est aussi le père de mon grand copain Bernard à une